



Congés payés annulés par l'employeur

Par **sonia_sjs**, le **21/06/2013** à **09:41**

mon mari a posé ses congés payés il y a plusieurs mois, et ils ont été acceptés. mais son employeur a annulé par mail ces congés d'été, pour "raisons de service" et a demandé à mon mari de les poser en juillet.

- mon mari a posé ces congés à cette période (fin juillet 1ere quinzaine d'aout) car notre assistante maternelle prends les siens à cette période,
 - moi je travaille sur toute la période de l'été et mon employeur m'a demandé de prendre les miens en septembre,
 - ce qui fait que nous n'avons plus de moyens de garde pour notre fils : et nous devons donc payer une deuxième assistante maternelle pour faire garder notre fils sur cette période,
 - et en plus nous ne pouvons pas avoir de congés ensemble (l'employeur de mon mari lui demande de prendre ses congés en juillet, et moi je dois les prendre en septembre)
 - je préférerais que nous puissions tous les deux prendre en septembre. et que nous ne soyons pas obligés de payer une deuxième A.M.
- que faire ? quel est le droit dans ce domaine ? l'employeur peut il annuler des congés pris il y a des mois au dernier moment?

Par **P.M.**, le **21/06/2013** à **10:00**

Bonjour,

Sauf circonstances exceptionnelles, l'employeur ne peut pas modifier les dates des congés payés moins d'un mois à l'avance...

Pour la fixation des dates, il doit être tenu compte de la situation familiale du salarié et de ses possibilités de prise des congés payés chez l'autre employeur...